

Cliquer sur le bouton  de la marge à gauche correspondant au niveau de diplôme concerné pour afficher les sections à compléter

DEUST					
Modalités de contrôle de l'assiduité (recopier ici le texte voté en conseil de gestion) :	Présence obligatoire en cours (émargement) ; absences justifiées autorisées dans la limite de 2 par ECU. Pas de modalités spéciales ou d'aménagement : la formation est de deux ans seulement et à vocation professionnalisante, les étudiants doivent suivre l'intégralité des cours proposés, sauf absence justifiée.	Règle de compensation entre UE's et/ou semestres :	Compensation entre les semestres et les UE	→ UE's concernées par la règle de compensation (le cas échéant) :	Compensation entre UE ayant le même intitulé (constituer et suivre les dossiers juridiques, etc.)
Modalités pour l'accompagnement d'usagers en difficulté :	Accompagnement adapté selon les difficultés de l'usager	FC - Aménagements d'études prévus justifiant la facturation de frais spécifiques :		FA - Rythme d'alternance prévu :	1 jour de cours par semaine et 7 semaines de cours intensives sur l'année
Durée du/des stage(s) obligatoire(s) : (impératif en FI)	3 mois (DEUST 1)	→ Période du/des stage(s) obligatoire(s) :	Avril à juillet (flexible)	Conditions de redoublement :	Remplir l'une des deux conditions suivantes : avoir eu au minimum 08/20 de moyenne générale sur l'année ou justifier de circonstances particulières (familiales, liées à l'état de santé...) de nature à avoir fortement perturbé le suivi de la formation
Durée du/des stage(s) optionnel(s) :		→ Période du/des stage(s) optionnel(s) :			
LICENCE					
BUT					
LICENCE PROFESSIONNELLE					
MASTER					
DIPLÔME D'INGENIEUR					
ETUDES MEDICALES (DFGSM, DFASM)					